



COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{er} JUIN 2022 à 19H00 En salle du Conseil Municipal

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs

BERNARD Jean-Luc, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

BIRRAUX François (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), PERREAUT Valérie (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), RODET Magalie (pouvoir donné à Samuel CORBAUX), RONGEAT Stéphane (pouvoir donné à Céline ROUSSEL), ROUSSEAU Alain (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), SCHWINTNER Francis (pouvoir donné à Marc BOILEAU).

ABSENTE :

JACQUET Aude

Le Maire, Guillaume FAUVET, ouvre la séance à 19 heures 10 minutes.

Le Maire, Guillaume FAUVET, donne lecture des différents excusés, pouvoirs, ...

I- ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Alexis GRUET est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

II- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2022

Reportée au prochain Conseil Municipal.

III- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

1. Commande Publique :

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des devis de travaux, de prestations de services et de fournitures signés depuis le dernier Conseil Municipal en date du 4 mai 2022, et dont le montant est supérieur à 500 € HT :

Date Signature	Prestataire	Signataire	Objet du devis	Montant HT	Montant TTC
04/05/2022	DIDIER SIGNALETIC	P. BOUVARD	fourniture de panneaux pédagogiques rucher	747,00 €	896,40 €
09/05/2022	ALPES CONTROLES	P. BOUVARD	aménagement local archives sous l'école	700,00 €	840,00 €
10/05/2022	PYRAGRIC	G. FAUVET	tir feu d'artifice fête patronale 23/07/2022		4 000,00 €
12/05/2022	NATURE CONCEPT	G. FAUVET	travaux mécaniques terrain de foot entraînement	4 236,00 €	5 083,20 €
12/05/2022	NATURE CONCEPT	G. FAUVET	travaux mécaniques terrain de foot honneur	5 040,00 €	6 048,00 €

16/05/2022	SOBECA	P. BOUVARD	remplacement éclairage public allée des Sapins	950,00 €	1 140,00 €
18/05/2022	COLAS	P. BOUVARD	pata et colpatch (entretien fissures voiries)	5 825,60 €	6 990,72 €
20/05/2022	AVI	G. FAUVET	fourniture de solutions audio	1 679,83 €	2 015,80 €
25/05/2022	SOLEUS	P. BOUVARD	vérification installations sportives gymnase	1 250,00 €	1 500,00 €
30/05/2022	BALLET	P. BOUVARD	taille à blanc 10 saules têtards derrière terrain en stabilisé	2 370,00 €	2 844,00 €

Arrivée de Sylvie BULIARD à 19h18.

2. Marché de Travaux selon la procédure adaptée – Restructuration de la mairie (9 lots).

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres le 4 mai 2022, **Monsieur le Maire** a décidé d'attribuer le marché de travaux de restructuration de la mairie aux candidats suivants :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT
1	CURAGE PLOMB - DECONSTRUCTION - MACONNERIE - GROS-OEUVRE	CORRAND BATIMENT	55 005,74 €
2	MENUISERIES EXTERIEURES PVC – OCCULTATIONS (avec OPTION 1 - BSO pour occultations)	MENUISERIE RAFFIN ROUGE	82 336,10 €
3	MENUISERIES EXTERIEURES ALU - METALLERIE - SERRURERIE	ROLLET SAS	47 452,00 €
4	ISOLATION - PLATRERIE - PEINTURE - PLAFONDS SUSPENDUS	SAS ARDITO JACQUET	60 000,00 €
5	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	MENUISERIE RAFFIN ROUGE	57 468,60 €
6	CARRELAGE - FAIENCES	SERRANO CARRELAGE SARL	6 587,00 €
7	SOLS SOUPLES	ENTREPRISE PEROTTO	15 714,00 €
8	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - RAFRAICHISSEMENT - VENTILATION	CONVERT SA	77 800,00 €
9	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	SARL BUCHAILLE	32 200,00 €
MONTANT TOTAL			434 563,44 €

Les travaux devraient se dérouler comme suit :

- Période de préparation des travaux : à partir du 16/05/2022 pour un mois,
- Déménagement des services au foyer et des archives sous l'école : du 07/06 au 10/06/2022,
- Début des travaux : 13/06/2022,
- Réception des travaux : 01/2023.

Les **mariages** seront transférés principalement à la Fabrique, ou en cas d'indisponibilité à la salle du Rez-de-jardin. Les **particuliers** pourront louer la Fabrique. Les **activités associatives** seront transférées soit à la Fabrique, soit à la Ferme. Les **séances de Conseil Municipal** se tiendront à la salle des fêtes.

IV- Synthèse des travaux des commissions, sous-commissions et groupes de travail

Arrivée d'Isabelle MESSINA à 20h45

V- ADMINISTRATION GENERALE

1. Renouvellement de la convention entre le Pôle Pyramide et la Commune.

La convention d'objectifs et de financement conclue entre la commune et le Pôle Pyramide est arrivée à échéance le 31 décembre 2021. Elle a été prolongée par avenant pour 6 mois du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022 afin de prendre le temps de la mettre à jour voir de la réécrire en concertation avec le Pôle Pyramide. Le projet de convention est joint à la présente note.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- Remplacer l'objectif du document dans le cadre de la mise en œuvre du projet social du PP qui sollicite, de ce fait, un accompagnement financier de la commune. La commune verse donc une subvention sans contrepartie directe contrairement à la précédente convention.
- Mise en conformité du document par rapport à la trame habituelle des conventions de versement de subvention entre commune et associations.
- Modification des dates de transmission des éléments comptables/budgétaires en cours et fin d'année.
- Suppression de l'article mentionnant un versement possible d'une subvention exceptionnelle liée à un projet spécifique.
- Mise à jour des éléments relatifs à la mise à disposition des locaux (location possible du restaurant scolaire aux associations adhérentes dans le cadre d'un cahier des charges, location de la ferme uniquement aux associations adhérentes ainsi qu'aux particuliers dans le cadre de funérailles si aucune salle de la commune n'est disponible).

La convention durerait du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2024 pour une harmonisation avec la convention qui lie la commune à l'association Bout'chou.

Vu l'avis favorable de la commission éducation, enfance, jeunesse du 19 mai 2022,

Vu l'avis favorable de la commission vie locale, sportive et culturelle du 23 mai 2022,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la commune et l'association Pôle Pyramide,

AUTORISE le Maire à signer la convention,

DONNE pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération.

2. Approbation de l'avenant n°4 à la convention avec l'Etat concernant la télétransmission des actes de commande publique via l'application @CTES.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} octobre 2022, la commune aura la possibilité de transmettre en Préfecture par voie dématérialisée des actes de la commande publique soumis au contrôle de légalité.

Les avantages de la télétransmission via l'application @CTES sont nombreux :

- Accélération des échanges avec la préfecture grâce à la réception automatique de l'accusé de réception de l'acte transmis ;
- Entrée en vigueur immédiate de l'acte ;
- Réduction des coûts liés aux impressions sur papier et à l'envoi ;
- Fiabilisation et traçabilité des échanges ;
- Intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation complète et ininterrompue.

L'extension de cette dématérialisation aux actes de la commande publique de la commune nécessite la conclusion d'un avenant à la convention passée initialement en 2010.

Vu les articles R. 2131-5, D.2131-5-1 et L. 1411-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu la convention établie entre la préfecture de l'Ain et la commune de Saint-Denis-lès-Bourg le 3 mai 2010 complétée par avenants du 23 mars 2012, du 19 décembre 2013 et du 20 septembre 2019,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le principe de la télétransmission des actes de la commande publique et des documents de procédures afférents soumis au contrôle de légalité,

des familles (article et flyer dans le bulletin municipal, questionnaire disponible en mairie et sur le site internet de la commune) et une consultation menée auprès des assistantes maternelles de la commune.

Pour la suite, le planning prévisionnel du projet est envisagé par l'ADMR de la manière suivante :

- **Septembre 2022** : finalisation du diagnostic et de l'étude des besoins
- **Automne 2022** :
 - Faisabilité économique,
 - Etude technique,
 - Montage du dossier administratif,
 - Projet d'accueil et liens avec Bout'Chou,
- **Hiver 2022** : dépôt du permis de construire,
- **2023** : travaux
- **1er semestre 2024** : ouverture de la micro-crèche.

La commune est impliquée dans le projet de micro-crèche porté par l'ADMR de Saint-Denis-lès-Bourg à plusieurs titres. Elle apporte tout d'abord un appui institutionnel (partage des données de territoire, appui à la communication et coordination avec Bout 'Chou). Ensuite, la commune propose de lui mettre à disposition un terrain idéalement situé à proximité d'espaces verts et des autres équipements petite enfance, et lui offrant la capacité de construire un équipement de 150 m² sur une emprise de 350 m². A ce stade, plusieurs montages juridiques sont à l'étude.



Le projet pourrait intégrer la réalisation d'une salle de réunion mutualisée avec la commune. A ce stade, l'ADMR est encore en recherche d'optimisation économique.

Le Conseil municipal est favorable au périmètre du projet sous réserve qu'il limite l'imperméabilisation des terrains. A défaut, des mesures de compensation devront être envisagées avec l'ADMR sur le site en cause ou bien ou sur des terrains communaux à proximité.

Monsieur le Maire souligne enfin les multiples intérêts de ce projet : amélioration de la capacité d'accueil, qualité et coût du service aux familles, soutien et coopération avec l'ADMR, complémentarité des modes d'accueil (ADMR/Bout 'Chou), mutualisation d'une salle, etc.

Fin de séance à 21 h 59



Le Maire,
Guillaume FAUVET

